



MINISTÈRE
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
*en charge de l'énergie
et du numérique*

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 009232 / MAE / DGRH *re*

DIRECTION GÉNÉRALE
DES RESSOURCES HUMAINES

Papeete, le

24 MAI 2019

Le directeur

AVIS DE CONCOURS
N° 1 / 19 / DGRH

**En exécution de l'arrêté n° 2961/CM du 31 décembre 2018, portant autorisation
d'ouverture de concours au titre de l'année 2019.**

LA POLYNÉSIE FRANÇAISE RECRUTE,

Par concours externe, sur titres avec épreuves, **7 maîtres de formation professionnelle** de catégorie A relevant de la fonction publique de la Polynésie française, appelés à servir au Centre de formation professionnelle des adultes et au Centre des métiers de la mer de Polynésie française.

Le concours d'accès à la classe de maître de formation professionnelle, est un concours externe, sur titres avec épreuves, ouvert aux candidats :

- a) titulaires d'un diplôme sanctionnant trois années d'études supérieures après le baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme de niveau II inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, ainsi qu'aux candidats ayant suivi une formation à l'étranger d'une durée au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat, et autorisés à concourir par une commission d'évaluation des diplômes ou titres étrangers créée par la délibération n° 2000-119 APF du 12 octobre 2000. Les candidats doivent justifier en outre d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans le domaine professionnel au sens du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) ;
- b) capitaines titulaires du brevet de 3 000 UMS ayant accompli au 1^{er} janvier 2019 au moins cinq ans de service à la mer ;
- c) officiers mécaniciens titulaires du brevet de chef mécanicien 3 000 kW ayant accompli au 1^{er} janvier 2019 au moins cinq ans de service à la mer ;
- d) titulaires du brevet de capitaine de pêche hauturière ou d'un diplôme reconnu équivalent ayant accompli au 1^{er} janvier 2019 au moins cinq ans de service à la mer.

L'âge minimum d'admission à concourir est fixé à 18 ans accomplis au 1^{er} janvier 2019. La limite d'âge maximale pour se présenter au concours externe est fixée à 60 ans au 1^{er} janvier 2019.

L'épreuve d'admissibilité se déroulera à partir du **mercredi 18 septembre 2019**.

Retrait des dossiers d'inscription :

Les dossiers d'inscription seront disponibles à compter du **lundi 17 juin 2019** au **5^{ème} étage** de la direction générale des ressources humaines, immeuble PAPINEAU, rue Tepano JAUSSEN ou sur le site internet : www.fonction-publique.gov.pf.

Dépôt des dossiers d'inscription et demandes d'informations :

Les **dossiers d'inscription**, accompagnés de toutes les pièces requises, devront **obligatoirement être postés** à l'adresse de la direction générale des ressources humaines (B.P. 124 – 98713 Papeete, Tahiti).

Tout dossier qui parviendrait à la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française par fax, courriel, dépôt physique du candidat, tiers..., autre que par voie postale, sera considéré comme non conforme et rejeté.

Inscriptions en ligne :

Les candidats ont la possibilité de s'inscrire par voie télématique à compter du **lundi 17 juin 2019**, sur le site internet de la direction générale des ressources humaines : www.fonction-publique.gov.pf « *Concours de recrutement > Concours 2019 > Maîtres de formation professionnelle* ».

Tout dossier incomplet sera déclaré irrecevable.

Tous renseignements complémentaires pourront être obtenus en contactant la cellule concours au 40 47 79 00.

**LA DATE LIMITE DE RECEPTION, PAR VOIE POSTALE, DES DOSSIERS DE CANDIDATURE
A LA DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES EST FIXEE
AU MERCREDI 17 JUILLET 2019 (LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI).**

Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.

